Repères
CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE

N°32 DÉCEMBRE 2024 — Le bulletin du Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues

1 **Éditorial**

2 **Référents départementaux / Visites confraternelles / Composition des juridictions ordinales**

3 **L'épuisement professionnel**

4 **Prestation de serment / Prise en charge des prescriptions de CHUP et CHUT**

5 **Budget prévisionnel 2025 / ABCD aire / Mouvements du Tableau**

Chère Consœur, Cher Confrère,

Je tiens tout d'abord à remercier notre présidente, Madame Céline Rimbert-Hollanders et l'ensemble du conseil régional de l'ordre Centre-Val de Loire, de me laisser l'opportunité de m'exprimer au travers de cette tribune.
Je les remercie pour leur accueil et leur bienveillance réservés aux nouveaux élus. C'est pour moi l'occasion de pouvoir me présenter en tant que benjamin de l'équipe.

Originaire du nord de la France et formé sur Paris, j'arrive en Indre-et-Loire à la sortie du diplôme de Pédicure-Podologue en 2018. Après quelques années de collaboration et de remplacements, je m'associe avec mes collègues en 2022 sur la commune de Langeais.

L'envie de rejoindre le CROPP est présente depuis plusieurs années et c'est en échangeant avec ma consœur Delphine Blancher que nous avons décidé de postuler cette année. Nous vous remercions de nous avoir fait confiance lors des dernières élections. Nous avons cette envie commune de faire avancer et évoluer la profession.

Notre profession doit continuer à se faire connaître et reconnaître auprès des patients, des professionnels de santé et des différentes instances de santé. Il est important de pouvoir mettre en avant nos compétences, notre savoir-faire que nous mettons en œuvre tous les jours dans nos cabinets.

Je vous souhaite une bonne fin d'année 2024 à toutes et à tous,

Bien confraternellement,

Baptiste REVEL

Conseil régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues
Centre-Val de Loire

23 boulevard Rocheplatte
45000 ORLEANS
Tél. : 02 38 77 21 55
contact@centre-valdeloire.cropp.fr

Permanences

Lundi à vendredi
8 h 30 > 13 h 30

Editeur :
CROPP Centre-Val de Loire
Directeur publication :
RIMBERT-HOLLANDERS Céline
Rédacteurs : Mélanie BERTHOULOUX, MEYRA Dorian, POURCEL Philippe et REVEL Baptiste
Dépôt légal : Décembre 2024
ISSN 2427-1268

RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX

Afin d'être au plus proche des professionnels de notre région, nous avons nommé un ou deux référents par département pour répondre à vos interrogations.

EURE-ET-LOIR (28)
Delphine BLANCHER

INDRE (36)
Laëtitia ARRAULT-MEUNIER

INDRE-ET-LOIRE (37)
Cyndie FOBE
et Dorian MEYRA

CHER (18)
Philippe POURCEL

LOIR-ET-CHER (41)
Céline RIMBERT-HOLLANDERS

LOIRET (45)
André DAVOUST et Baptiste REVEL

Le rôle bienveillant du CROPP Centre-Val de Loire dans les visites confraternelles des pédicures-podologues

Le CROPP (Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues) Centre-Val de Loire, selon les recommandations du CNOPP, met en place un dispositif de visites confraternelles, conçu pour accompagner les professionnels dans l'amélioration de leur pratique.

Ces visites, qui visent à assurer la conformité avec l'article R.4322-77 du code de déontologie, sont déclenchées en cas de signalement d'une potentielle non-conformité et sont menées dans un esprit de bienveillance et de soutien, offrant aux pédicures-podologues une opportunité d'évaluation constructive de leurs conditions de travail.

Lors de l'installation ou du transfert d'un cabinet, le rapporteur du dossier contacte le professionnel pour lui proposer une visite confraternelle.
Un questionnaire est envoyé de manière systématique, permettant d'aborder divers aspects de la salle de consultation, de l'atelier. L'objectif de ces visites est de renforcer la qualités des soins instrumentaux et orthétiques pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients en offrant un cadre clair et protecteur pour les praticiens et les patients.

En favorisant un dialogue ouvert et transparent, le CROPP aide ainsi les pédicures-podologues à évoluer dans leur leur pratique professionnelle tout en s'assurant du respect des règles déontologiques, pour une pratique sereine et sécurisée.

COMPOSITION DES JURIDICTIONS ORDINALES

suite aux élections du vendredi 06 septembre 2024

CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIÈRE INSTANCE (CDPI)

Présidente : Hélène LE TOULLEC

1er collège

Delphine BLANCHER (titulaire)
Cyndie FOBE (titulaire)
André DAVOUST (suppléant)
Baptiste REVEL (suppléant)

2ème collège

Christophe HUON (titulaire)
Christelle LEGRAND-VOLANT (titulaire)
Fanny BERTHE (suppléante)
Valérie DUPRET-BILLON (suppléante)

SECTION DES ASSURANCES SOCIALES (SAS)

Delphine BLANCHER (titulaire)
Suppléants de Mme Delphine BLANCHER :
- Cyndie FOBE
- André DAVOUST

Baptiste REVEL (titulaire)
Suppléants de M. Baptiste REVEL :
- Dorian MEYRA
- Philippe POURCEL

L'épuisement professionel

Vous vous sentez fatigué(e), à cran, d'une humeur morose. Vous êtes peut-être en situation d'épuisement professionnel.

Dans un rapport sur la santé des professionnels de santé remis le 9 octobre 2023 à Agnès Firmin Le Bodo, alors ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, on peut lire que les soignants exerçant en libéral travaillent en moyenne 46 heures par semaine.
Cela n'est pas sans conséquence sur le bien-être des professionnels et peut se traduire par une fatigue extrême, des problèmes de concentration, des troubles du sommeil, un stress constant, une hygiène de vie dégradée (alimentation déséquilibrée, sédentarité...).
Les acteurs de la santé sont historiquement plus exposés au risque d'épuisement professionnel étant donné la pénibilité du travail (journées de travail allongées, confrontation avec la souffrance et la mort, prises en charge impliquant l'entrée dans l'intimité des patients...).

Définition de l'épuisement professionnel
Cela se traduit par « un épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel »[1]
Un ou plusieurs signes peuvent se manifester de façon plus ou moins importantes, l'installation de ces symptômes se fera progressivement et souvent de manière insidieuse (liste non-exhaustive) :

- Anxiété
- Tensions musculaires diffuses
- Tristesse de l'humeur ou manque d'entrain
- Irritabilité
- Hypersensibilité
- Absence d'émotion
- Troubles de la mémoire, de l'attention, de la concentration
- Repli sur soi
- Comportements addictifs
- Baisse de motivation,
- Doutes sur ses propres compétences
- Troubles du sommeil
- Troubles musculosquelettiques...

Au moindre doute, il faut consulter son médecin pour poser un diagnostic. Il permet parfois de repérer des pathologies sous-jacentes (troubles anxieux, dépressif ; état de stress post-traumatique...).

Les facteurs de risque
Demande de performance, image du soignant infaillible, valeurs d'engagement et d'abnégation, surcharge de travail, le professionnel de santé est poussé au maximum de ses capacités. A cela s'ajoute les remarques récurrentes des patients qui manifestent leur impatience ou leur mécontentement, sans oublier les problèmes personnels : une situation familiale conflictuelle, difficultés financières, antécédents dépressifs...

Que faire ?
L'épuisement professionnel impacte l'organisation et la qualité des soins avec des conséquences directes sur la prise en charge des patients. De ce fait, les soignants doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge spécifique via un réseau de soins adapté, cela est moins facile à mettre en place pour les praticiens qui exercent en libéral, mais des solutions existent. Dans tous les cas, il est conseiller de :

- **Consulter son médecin** pour poser un diagnostic et être accompagné par une équipe pluridisciplinaire.
- **Se tourner vers des associations spécialisée**s dans la prise en charge des professionnels de santé (PS)
- **S'informer** : connaître les facteurs et les symptômes de l'épuisement professionnel via les affichages, brochures, ateliers de formation...
- **S'interroger** : sur ses motivations professionnelles, évaluer sa qualité de vie au travail, sur ses propres limites...
- **Agir** : en prenant du temps pour soi, se soigner et se ressourcer.

Pour vous aider l'association MOTS
06 08 28 25 89

Sources :
- *Rapport sur la santé des professionnels de santé du 9 octobre 2023*
- *Ministère de la santé et de la prévention*
- *Haute Autorité de Santé : Repérage et prise en charge clinique du syndrome de l'épuisement professionnel*
- *Association francophone des soins oncologiques de support : Syndrome d'épuisement professionnel des soignants*

1 Schaufeli WB and Greenglass ER. Introduction to special issue on burnout and health. Psychol Health 2001; 16(5):501-10

PRESTATION DE SERMENT

Le 6 septembre 2024, nous avons reçu les diplômés 2024 pour la prestation de serment, nous leur souhaitons la bienvenue et un bel avenir dans la profession.

PRISE EN CHARGE DES PRESCRIPTIONS DE CHUP ET CHUT

INFORMATION IMPORTANTE !

À compter du 1er juillet 2024 les prescriptions de chaussures thérapeutiques (CHUP et CHUT) par les pédicures-podologues seront effectives et feront l'objet d'un remboursement.

Nous avons été informés par un courriel du Ministère de la Santé et de la Prévention ce vendredi, suite à nos incessantes demandes sur le sujet (également soutenues par le syndicat représentatif, la FNP), d'une instruction envoyée par la Direction de la Sécurité sociale (DSS) aux services de l'assurance maladie de l'application à prévoir pour le **1er juillet d' une prise en charge selon les conditions définies par le décret du 24 avril 2020 des prescriptions de chaussures thérapeutiques de série (Alinéa 8 du R4322-1)**

Cette modification est donc applicable avant la publication d'un décret car elle sera également transcrite par la suite dans le cadre réglementaire.

A compter du 1er juillet 2024 la prise en charge des prescriptions de chaussures thérapeutiques par les pédicures-podologues sera effective et fera l'objet d'un remboursement.

Bien entendu un temps de latence sera sans doute à prévoir, le temps que les CPAM intègrent cette nouvelle mesure.

L'Ordre ne manquera pas, dans les jours à venir, de vous faire parvenir une information plus détaillée.

Budget prévisionnel 2025 EN EUROS

LOYER + CHARGES	11 000
SALAIRES + CHARGES	52 000
INDEMNITÉS ET FRAIS DE CONSEILLERS	28 500
AUTRES CHARGES	3 960
TIMBRES / TÉLÉPHONE	2 700
IMPÔTS ET TAXES	1 050
TOTAL	**99 210**

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2025	
PRODUITS ONPP	103 750
TOTAL	**103 750**

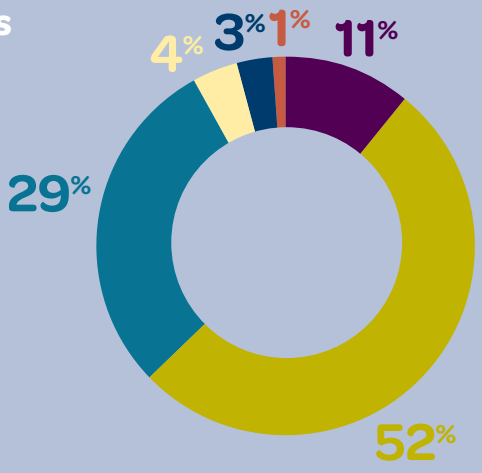

ABCD AIRE

A comme Analyse

Philippe Pourcel

Le Conseil Régional de l'Ordre des pédicures-podologues (CROPP) de notre région vient de se refonder suite aux élections du 15 mai 2024.

J'ai souhaité mettre en place une chronique qui explicitera notre rôle et notre fonctionnement.

Nous commencerons par A.

A comme Analyse.

Un des rôles du conseil de l'ordre est d'analyser vos contrats de collaboration et de s'assurer que vous avez bien votre responsabilité civile professionnelle (RCP), etc.

Pourquoi analyser ?

Pour vous PROTEGER, c'est un rôle constructif et protecteur, pour vous éviter, si accident de parcours, que vous soyez mis en défaut.

Notre but est donc d'analyser pour vous apporter de la protection : c'est un but bénéfique et constructif.

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 14/06/24 au 06/09/24

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville
ANGER	JULIETTE	18	VORNAY
BAUGE	ALIX	37	TOURS
BRISSET	LISA	28	CHARTRES
CONGY	MATHILDE	28	DREUX
FAISANT	MARJOLAINE	36	CHATEAUROUX
LENOIR	HÉLÈNE	36	PRISSAC
PIART	SORENZA	45	POILLY-LEZ-GIEN
TYMCZUK	LUCIE	37	CHÂTEAU-RENAULT

Transferts vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	vers Région
EREN	SEVIM	45	MONTARGIS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
GUILLOTH	LAURE	45	GIEN	OCCITANIE
MALHERBE	LISA	37	JOUE-LES-TOURS	PAYS-DE-LA-LOIRE

Transferts vers CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Depuis Région
GUETTE	KATIA	37	CHINON	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
HO BING HUANG	RACHEL	37	JOUE-LES-TOURS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MOYSE	VICTOR	37	FONDETTES	NOUVELLE-AQUITAINE
OUSTRIC	JUSTINE	37	AMBOISE	OCCITANIE
TRETOUT	YANN	45	MALESHERBES	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville
BLANCHET	ANNIE	41	ROMORANTIN-LANTHENAY
LEONARD	LYDIE	28	CHATEAUDUN